

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 19 décembre 2006

Convocation du 13 décembre 2006

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le dix neuf décembre deux mille six à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présent(e)s :

BEL Jean-Marie - BERNAUD Gilles – BISSON Yves – BRIGNON Jean-Luc - BRUNGARD Marcel – CODDET Christian – CONRAD Laurent - DEBALLAND Jean-Paul – DOMON Olivier - DONTNEVILLE Gérard - FRAYSSINET Michel - GAIDOT Michel (*pouvoir de Françoise Faure*) - GASPARI Dominique – GOTTI Laurent –MANSUY Anne - MORITZ Michel - MUNIER Bruno - PIGNON Maurice - PREVOT André - RAVIOLI Jacques – ROOST Jean-François – SALVI Gilbert - SCHROLL Michel - SERRE Bernard – TOURNIER Bernard – VERPILLOT Claude - YODER David

27 votants – 1 pouvoir(s).

Excusé(e)s :

BLOC François – BOLHINGER Serge - BONGIOVANNI Dominique - DEVAUX Pierre - DROUET Jackie – FAURE Françoise (*pouvoir à Michel Gaidot*) - FRACHISSE Hervé – HOUMAIRE Joël - HUMBERT Renée - KROMER Michel - LARDIER Sylvie - MOUGEY Véronique – RUER André – TENAILLON Bernard

Assistaient :

RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie



Monsieur CODDET Christian représente à la fois la commune de Giromangyet la Communauté de Communes de la Haute Savoieuse . Il bénéficie de par ce fait de deux voix.



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum ne sera pas nécessaire. Il remercie les délégués pour leur présence.

1. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2006

Cette décision modificative du budget primitif 2006 est motivée par le fait que les crédits inscrits pour le versement des subventions aux communes dans le cadre de leurs travaux sur le réseau de distribution et l'éclairage public sont insuffisants.

Le volume de travaux réalisés par les communes notamment en éclairage public, s'est avéré plus important que prévu cette année. Les subventions versées l'ont donc été également.

Il est donc proposé de modifier les prévisions budgétaires comme ci-dessous :

EN FONCTIONNEMENT

En dépenses :

↳ en 023

- inscription à l'article 023 (virement à la section d'investissement) de 27 000 € supplémentaires.

EN INVESTISSEMENT

En dépenses :

↳ en 204

- Inscription à l'article 20414 (Subvention équipement aux communes) de 27 000 € supplémentaires.

En recettes :

↳ en 021

- l'article 021 (virement de la section de fonctionnement) est augmenté 27 000 €.

A l'issue de cette décision modificative, l'équilibre général du budget 2006 se présente comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	637 677 €	802 587 €
Investissement	1 534 575 €	1 534 575 €

La décision modificative telle que présentée précédemment est adoptée à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur Gaidot, présente le budget primitif 2007 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité et le service informatique, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le budget primitif 2007 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Numérisation du cadastre

Monsieur Rhodes souhaite interpeller l'assemblée sur un aspect de la numérisation des plans cadastraux qui n'a jusqu'alors pas été évoqué.

En effet, la numérisation des plans cadastraux est aujourd'hui terminée ; l'achat des logiciels également et le service informatique du SIAGEP procède actuellement à l'installation des logiciels de lecture des plans cadastraux.

Cette installation nécessite un volume de travail plus important que prévu notamment à cause du fait que les informaticiens doivent effectuer une migration de la matrice cadastrale vers le registre foncier. Chose moins aisée que nous le pensions.

Cette opération réalisée par les informaticiens dans le cadre de l'installation du logiciel est amenée à être répétée puisque la DGI fournit, **moyennant une contribution financière**, une mise à jour de la base littérale à peu près chaque année.

Les communes et communautés de communes seront donc confrontées à chaque mise à jour de la DGI à cette migration qui demande des connaissances techniques et informatiques spécifiques.

Les informaticiens du SIAGEP ont été formés pour cela. D'autre part, le SIAGEP compte également dans son personnel une personne qui a travaillé pendant 5 ans au sein de la DGI sur la numérisation des plans cadastraux.

Sachant également que le logiciel de lecture des plans cadastraux nécessite également des mises à jour et une maintenance facturées par Magnus, il est demandé à l'assemblée s'il ne serait pas souhaitable pour les collectivités concernées, de mutualiser les dépenses induites par le SIG en déléguant la gestion technique au SIAGEP moyennant une participation financière.

Les membres de l'assemblée conscients du fait que le SIG ne se borne pas à la numérisation et à l'achat du logiciel souhaitent qu'un projet soit monté par le SIAGEP afin de présenter le coût que cette mutualisation représenterait pour chaque collectivité.

- Point sur les travaux 2006

Monsieur Gaidot souhaite présenter à l'assemblée un bilan des travaux réalisés par les communes dans le cadre de la dissimulation des réseaux.

L'année écoulée s'est globalement bien passée malgré un début difficile notamment à cause des intempéries qui ont provoquées de nombreux retards sur les chantiers.

Le SIAGEP a réalisé des travaux bénéficiant de l'article 8 pour : Grosmagny, Bourogne, Offemont, Andelnans et Essert. Deux communes ne bénéficiant pas de l'article 8 ont également fait appel au SIAGEP pour la réalisation de leurs travaux. Il s'agit de Danjoutin et de Giromagny.

Le montant global de l'article 8 attribué en 2006 s'élève à **137 009,26 €**.

L'année 2007 s'annonce quant à elle prometteuse. Le SIAGEP a reçu de nombreuses demandes de subventions qui n'ont malheureusement pu être toutes satisfaites. Il a fallu que le Bureau fasse un choix lors de sa réunion du 28 novembre 2006. Les communes n'ayant jamais rien perçu ont été prioritaires.

L'article 8 a été attribué en 2007 à :

- *Grandvillars* (vieux village)
- *Anjoutey* (rue des errues)
- *Banvillars* (centre village)
- *Eloie* (place de la mairie)
- *Faverois* (route de Delle 1^{ère} tranche + tranche conditionnelle)
- *Meroux* (rue du 15 juillet 1972 tranche 1)
- *Bermont* (grande rue)
- *Belfort* (rue Jean Moulin)

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gaidot lève la séance à 19h00.

Fait à Belfort, le 20 décembre 2006

Le Président,

Michel GAIDOT